

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Mauritanie	
TITRE DU PROJET : <i>Prevention des conflits y compris les discours haineux en période pré-électorale</i>	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, HCDH Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Association Mauritanienne des Droits de l'homme (ANDH), Appui au Développement Intégré des Communautés Rurales (ADICOR), Réseau des médias de lutte contre les violences faites aux femmes, Réseau des jeunes, Réseau des femmes parlementaires (REFPAM)	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Territoire national avec focus sur les régions de Brakna, Trarza et Gorgol	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³ ☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴ ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**PNUD : 1.100.000 \$****HCDH : 900.000 \$****Total PBF : \$ 2 000 000**

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (70%) :**

PNUD : 770.000 \$

HCDH : 630.000 \$

Total : \$ 1.400.000

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

PNUD : 330.000 \$

HCDH : 270.000 \$

Total : \$ 600.000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Ce projet a pour objectif de créer les conditions pour une cohésion sociale et participation citoyenne renforcées, notamment dans la perspective de la tenue des prochains cycles électoraux. Il vise en particulier à promouvoir la mise en place de cadre de dialogue et de concertations inclusifs pour la prévention des conflits, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement de la confiance entre les communautés et l'Etat. Il vise également à prévenir les discours de haine sur les réseaux sociaux et autres médias, et promouvoir la participation des femmes et de jeunes dans les wilayas du Trarza, du Gorgol et du Brakna.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) : Les Parties consultées avant la soumission du document de projet sont : le Ministère de la Justice (MJ), le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), le Ministère de Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS), le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle (CC) et la Cour Supreme (CS). Certaines réunions virtuelles (en raison de la pandémie COVID-19) et d'autres en présentiel ont permis d'élaborer la proposition et planifier la mise en œuvre cohérente des activités. Le projet a été revu par le Comité Technique d'Experts (CTE) composé de représentants de l'administration publique des organisations de la société civile ainsi que les organisations de jeunes et de femmes pour endossement avant d'être soumis par le bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies à PBSO. Les partenaires de la société civile sont ADICOR, GLOBE, ACCORD, AUX SECOURS, organisations des femmes parlementaires, organisations des femmes juristes et organisations des femmes élues locaux, tous consultés lors de l'élaboration de ce projet

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : Score 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : le projet est dédié à l'égalité des sexes à hauteur de 53 % soit de \$ 1 070 000.

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ : Parmi les partenaires d'exécution du projet, quatre organisations dirigées par des femmes vont se focaliser sur la promotion, l'inclusion, la non-discrimination et la participation des femmes.

Degré de risque du projet⁷ : 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : (2.2) Gouvernance démocratique _____

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : l'effet dans le Descriptif de Programme de pays (DPP) du PNUD no. 1 : les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : En matière des Objectifs de Développement Durable, le projet contribue à l'atteinte de l'agenda 2030 des Nations Unies. Il contribue notamment à l'ODD 5 relatif à l'autonomisation des femmes et à leur participation à la vie publique (cible 5.5), à l'ODD 16 relatif à la justice, la paix et les institutions fortes (cibles 16.1, 16.3 et 16.4), à l'ODD 10 sur la réduction des inégalités (cible 10.7).

Type de demande :

Nouveau projet : ☒

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐

Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE ⁹ Nom : [REDACTED] Signature [REDACTED] Nom de l'agence : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) Date et visa : 15 NOV 2022 	Représentant du gouvernement national Nom : Ousmane Mamoudou KANE Signature [REDACTED] Titre : Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs Date et visa : 
AGENCE RECIPIENDAIRE Nom et titre : Abdul FOFANA, Chief of Programme Support and Management Services Signature [REDACTED] Nom de l'agence : Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme Date et visa : 12/6/2022 	
Coordonnateur résident Nom : Lila Pieters Yahia Signature [REDACTED] Titre : Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies en Mauritanie Date et visa : 12/1/2022 	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Elizabeth Spehar Signature [REDACTED] Sous-Secrétaire générale du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 15/12/2022

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La Mauritanie organisera plusieurs cycles électoraux en 2023 et 2024. Les élections en Mauritanie représentent souvent des moments cristallisant les tensions autour des enjeux liés à la cohésion sociale et remettant au cœur des débats la participation des groupes vulnérables aux processus politiques.

Le gouvernement a démontré sa volonté d'amorcer une politique d'ouverture par rapport à l'opposition politique et la société civile. Cette volonté politique s'est matérialisée par l'annonce d'une concertation nationale sur les questions d'intérêt national, dans le cadre d'une volonté d'apaisement du climat politique. Ces concertations nationales inclusives, suspendues en juin 2022, et remplacées par des consultations entre les partis politiques et le gouvernement pour la préparation des élections, représentent toutefois un enjeu majeur pour la participation politique des jeunes et des femmes dans le trois wilayas cibles.

Dans ce contexte, un nombre de facteurs de conflits existants au niveau national et, en particulier dans les zones d'intervention, pourraient ne pas conduire à un environnement propice à l'instauration d'un climat de cohésion sociale et de participation citoyenne. Il s'agit notamment (i) de la faiblesse des cadres de dialogue permettant de prévenir les conflits, renforcer la cohésion sociale et instaurer la confiance entre les communautés et l'état ; (ii) la faible participation des jeunes et des femmes dans la vie politique et (iii) la prévalence des discours de haine comme vecteur d'atteinte à la cohésion sociale.

Faiblesse de cadres de dialogue

Le pays reste confronté à certaines faiblesses structurelles dans ses pratiques démocratiques. En effet, si plusieurs dialogues politiques ont été organisés au cours de la dernière décennie, illustrant la volonté politique de mettre en place un espace démocratique dynamique, ces dialogues ne se sont pas toujours illustrés par une participation effective des jeunes et des femmes. L'absence de cadres de concertations inclusifs, réunissant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, pour discuter des questions importantes de la nation, est une source de conflits, dans un pays marqué par une forte diversité ethnolinguistique et dans lequel les tensions prennent souvent des couleurs communautaires.

En l'absence de cadres de dialogue institutionnalisés, les jeunes ont d'ailleurs souvent recours aux manifestations de rue pour dénoncer leur marginalisation socio-économique et politique. A titre d'exemple, l'on peut mentionner les manifestations des jeunes en 2019 dans les wilayas du Gorgol et du Brakna sous le slogan « Ne touche pas à ma carte d'identité » ainsi que le mouvement de protestation en 2021 au niveau du Trarza en réponse aux défaillances des services publics dans la fourniture d'électricité, d'eau et de titres de l'état civil. Cette manifestation avait donné lieu à des tensions entre les jeunes et les forces de sécurité.

Participation des femmes et des jeunes

D'une manière générale, les jeunes et les femmes restent largement en marge des processus politiques.

Les femmes participent à la politique à des niveaux inférieurs à ceux des hommes, en grande partie en raison des normes culturelles, tandis que dans la pratique les intérêts des femmes sont peu représentés dans la politique nationale. Les femmes occupent 31 des 157 sièges de l'Assemblée nationale. Les femmes ont représenté 59% des listes dans le Gorgol, 56% dans le Brakna et 53% dans le Trarza. La loi exige seulement que la deuxième sur la liste de candidature soit une femme. Malgré le dispositif mis en place pour la représentativité des femmes, le taux de représentativité de ces dernières gravite autour de 26%. Au niveau des partis politiques, le taux de participation des femmes et des jeunes au niveau des instances politiques varie en moyenne entre 26% et 29% dans les instances des partis politiques.

La présence des femmes au niveau des Conseils Nationaux des partis enquêtés est très variable. Elle varie entre 10 et 44%. Le plus faible niveau de participation des femmes au Conseil National a été relevé au niveau de l'Union des Forces du Progrès (UFP), soit 10%. Les partis HATEM et l'APP enregistrent eux aussi des taux de représentation des femmes au niveau du Conseil National faible, soit respectivement 13% et 14%. L'UPR (INSAF) se place avant ces trois partis avec 18% de femmes au niveau du Conseil National. Pour TAWASSOUL et le RFD, le pourcentage des femmes au niveau du Conseil est de 20%. Les partis qui présentent les plus grands taux de participation des femmes au niveau du Conseil National et dont le taux dépasse les 30% sont le RD, le PPD, ELHIRAK, le PDA, le PJD et le PAM, avec respectivement 44%, 43%, 41%, 38%, 31% et 30%. Ces six partis ont participé aux élections de 2013, quatre d'entre eux ont chacun un député.

La population est caractérisée par la dominance des jeunes : plus de la moitié (57,1%) de la population est âgée de moins de 20 ans. La jeunesse est davantage concentrée en milieu rural : en effet, 61,1% de la population vivant dans le milieu rural est âgée de moins de 20 ans contre 52,8% de la population vivant dans le milieu urbain. En ce qui concerne les jeunes, le pays reste confronté à des défis importants en ce qui concerne leur inclusion au sein du système politique et principalement au niveau de leur représentativité au niveau des instances des partis politiques et des instances électives (communes, parlement et régions). Il n'existe pas de politique d'accès des jeunes aux postes politiques comme c'est le cas des femmes avec la Loi sur le quota dans son ensemble et en particulier dans les zones cibles du projet à savoir le Brakna, le Gorgol et le Trarza. Ainsi, les données disponibles sur les dernières élections législatives de 2018 en Mauritanie montrent que les proportions des jeunes (18-35 ans) sur les listes électorales sont de 40% dans le Gorgol, 43% au Brakna et 45% dans le Trarza. La présence des jeunes dans les instances électives dans ces wilayas est quasi nulle. Le code électoral ne prévoit pas de mesures spécifiques pour l'inscription des jeunes sur les listes de candidats, comme c'est le cas pour les femmes avec la loi de Quota de 30% sur les listes de candidatures municipales et la liste nationale de femmes pour la députation.

Cette situation prive les jeunes et les femmes d'un rôle positif dans le cadre de leur participation citoyenne dans les processus politiques futurs. Par ailleurs, en l'absence des mesures destinées au renforcement de leur participation, les jeunes femmes et jeunes hommes risquent de devenir plus vulnérables aux discours politiques souvent simplistes et communautaristes.

Discours de haine véhiculés par les réseaux sociaux et autres médias

Depuis plus d'une décennie, dans un contexte d'accès et d'usage grandissant de l'Internet, les réseaux sociaux sont devenus des canaux de choix pour l'expression de griefs prenant souvent la forme de messages négatifs et de discours haineux. La montée en puissance du discours de la haine en Mauritanie a atteint son paroxysme dans le sillage des élections communale, régionale, législative et présidentielle entre 2009 et 2019. Il s'est nourri, notamment, des impasses constatées à l'occasion du dialogue politique et institutionnel ayant conduit à accentuer la méfiance entre plusieurs communautés nationales et au sein des forces vives de la nation mauritanienne et entre acteurs politiques et sociaux.

Dans le contexte mauritanien marqué par une grande diversité de ses composantes ethnolinguistiques, l'expérience a montré que les frustrations liées à la marginalisation politique et socioéconomique se teintaient souvent d'un caractère ethnique, tribal, régional et communautariste. Les sujets concernant les questions socio-politiques font l'objet de débats souvent houleux sur les réseaux sociaux et la presse écrite en Mauritanie. Partant, la fibre ethnique et les considérations à caractère communautaire ont servi à légitimer certains discours haineux nourrissant la méfiance et les tensions entre certaines franges de la population. La plupart des entrepreneurs politiques ont été tentés de récupérer les discours haineux. Cette utilisation croissante des réseaux sociaux, de la presse écrite et électronique et la place publique pour débattre, sans retenue, ni discernement, de sujets sensibles, le plus souvent controversés, constitue un vecteur de tensions lorsque des messages négatifs sont largement distillés. Il convient de noter que les thèmes relatifs à l'ethnicité et aux discriminations¹⁰ sont des questions politiquement sensibles en Mauritanie.

Si la prévention des discours de haine en Mauritanie a fait l'objet de certaines avancées, elle continue néanmoins de faire face à un certain nombre de défis, parmi lesquels on peut citer la faiblesse des capacités nationales de prévention et de lutte contre le discours de haine et de régulation et de gouvernance des médias en ligne et réseaux sociaux ainsi que l'absence de cadres de dialogues inclusifs incluant notamment les jeunes et les femmes sur les questions touchant au discours de haine et aux moyens de les prévenir et de les combattre.

Au lendemain des élections présidentielles de 2019, le système des Nations unies a commandité une étude sur les discours de haine à travers les médias sociaux en mettant l'accent sur le rôle des jeunes et a coordonné sa mise en œuvre et sa validation par les autorités nationales. L'analyse du discours de haine à travers les médias sociaux a été menée en étroite partenariat avec le ministère de la Jeunesse ainsi que les associations de jeunes et de

¹⁰ La coexistence pacifique entre les composantes ethniques et communautaires du pays reste fragile et se nourrit d'un sentiment d'exclusion et de discriminations sur des lignes ethniques et tribales, ressenti par certaines composantes ethnolinguistiques de la société mauritanienne. A cet égard, les séquelles de l'esclavage ressenties par certains segments vulnérables de la population continuent d'alimenter les rancœurs et les frustrations, sources de tensions. L'esclavage, bien qu'implicitement aboli en Mauritanie par la Constitution du 22 mars 1959, puis par celle du 21 mai 1961 et une ordonnance de 1981 et érigée en infraction par la constitution de 2006, demeure une réalité. Selon l'Indice mondial de l'esclavage (Global Slavery Index publié par la Walk Free Foundation, 90 000 personnes vivaient en état d'« esclavage moderne » en Mauritanie, en 2018, soit 2,4 % de la population, tandis que 62 % étaient « vulnérables » vis-à-vis de ce type d'esclavage. En juillet 2019, dans ses observations finales concernant le deuxième rapport périodique de la Mauritanie, le Comité des Droits de l'Homme s'est inquiété de « la persistance de certaines structures sociales traditionnelles et de préjugés culturels qui continuent d'alimenter la discrimination raciale et la marginalisation des Harratines et des Négro-Africains (Halpular, Soninké et Wolof), en particulier dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux services sociaux, ainsi qu'à la terre et aux ressources naturelles.

femmes. Cette étude¹¹ a confirmé que le discours haineux s'était largement développé au cours de la dernière décennie en Mauritanie, notamment sur les plateformes de réseaux sociaux. Elle a démontré que les fractures politiques et sociales en Mauritanie constituaient les principales thématiques nourrissant ou servant de justifications / légitimations du discours haineux revêtant des aspects raciaux et ethniques. Selon les résultats de l'enquête, WhatsApp demeure l'application la plus utilisée pour véhiculer les discours de la haine. Les discours de haine se sont révélés plus répandus en milieu urbain que rural au sein des couches pauvres et parmi celles, dans la frange jeune, et de manière prépondérante chez les analphabètes. Les hommes comme les femmes ont été identifiés comme pratiquant le discours de la haine. L'étude a montré que le discours haineux était un phénomène social, essentiellement, urbain (77%), assez répandu chez les classes pauvres (61%), parmi les analphabètes (49%) tandis qu'il touche 41% des "instruits", fortement exprimé par les jeunes (76%), et plus chez les hommes (65%) que chez les femmes (35%). Le chômage des jeunes est le principal facteur de la diffusion du discours haineux, suivi du sentiment de marginalisation, du faible niveau d'éducation civique et citoyenne, et du sectarisme tribal et le ton élevé du débat ethnique. Les résultats de l'étude ont montré que pour limiter les discours de haine, des actions devaient être menées en priorité pour promouvoir la citoyenneté et l'unité nationale, le dialogue entre les jeunes, la diversité culturelle, la démocratie et la justice. Cette étude devait également jeter les bases de la mise en place d'un réseau de médiateurs initiés par les jeunes visant à réduire les discours de haine sur les médias sociaux, dans le cadre d'un mécanisme d'alerte précoce.

Analyse des capacités de paix

Acteurs	Analyse des capacités de paix
Leaders communautaires	Les Mouslihs jouent un rôle fondamental dans la régulation des dynamiques sociales et de renforcement de la cohésion sociale et coexistence pacifique dans les zones d'intervention. Néanmoins, ceux-ci restent aujourd'hui peu impliqués dans le processus institutionnel de renforcement de la paix sociale et de la justice de proximité bien que disposant d'une grande influence sur les communautés dont les jeunes et les femmes et donc sur la capacité de ces derniers à jouer un rôle pour la paix
Conseils régionaux aux niveaux de chaque willaya	Le gouvernement Mauritanien a doté chacune des willayas du pays d'organes de décisionnels locaux visant à promouvoir la gouvernance inclusive parmi lesquelles les conseils régionaux aux niveaux de chaque willaya. Néanmoins, la structuration et le fonctionnement de ces conseils régionaux n'impliquent pas les jeunes et les femmes y compris avec les risques liés aux influences politiques. À cette composition gérontocratique de ces instances, il convient de souligner la prévalence du caractère politique qui tente d'influencer le niveau de prise en compte des besoins des femmes et des jeunes selon les accointances politiques.
Associations et mouvements communautaires de jeunes et de femmes	Associations et mouvements communautaires de jeunes et de femmes, fortement engagés dans les actions de cohésion sociale et de développement communautaire. Néanmoins, ces

¹¹ Rapport de l'étude sur les discours haineux véhiculés sur les réseaux sociaux en Mauritanie, janvier 2020, PNUD & ADICOR.

	mouvements de jeunes et de femmes très souvent bâtis autour des accointances linguistico-ethniques servent souvent de vivier de mobilisation de partisans par les acteurs politiques souvent aux discours radicaux.
Influenceurs, bloggeurs sur les réseaux sociaux	Les influenceurs et bloggeurs sur les réseaux sociaux sont suivis par de nombreux internautes et de ce fait ont un pouvoir d'influence important notamment auprès des jeunes qui constituent leur audience principale. Les influenceurs et bloggeurs sur les réseaux sociaux pourraient jouer un rôle positif en communiquant à leurs followers sur l'importance du droit de vote et les inciter à accomplir leur devoir de citoyen. Cependant, leurs opinions politiques et prises de positions, en tant que personnalités publiques, font souvent l'objet de débats sur les réseaux sociaux et au sein de l'opinion publique. Leurs prises de positions et débats peuvent provoquer des vagues d'harcèlement et même parfois faire l'objet de poursuites judiciaires portant ainsi atteinte à leurs libertés d'expression et d'opinion.
HAPA, Haute Autorité de la Presse et de l'audiovisuel	La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel est une autorité administrative indépendante qui joue un rôle prépondérant car elle a pour mission de fixer les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions lors des campagnes électorales. Cette institution est aussi censée veiller de manière générale, même hors périodes électorales, à l'accès équitable des partis politiques, des syndicats et des organisations reconnues de la société civile aux médias publics. Cependant, c'est uniquement aux partis politiques les plus influents que l'on offre le plus de visibilité dans les médias. Par conséquent, malgré un multipartisme de fait et donc la garantie d'une certaine pluralité politique, les médias ne s'intéressent pas particulièrement aux partis plus minoritaires privant ainsi la population d'informations sur certaines formations politiques et ainsi d'un horizon politique complet.
Partis politiques	Les partis politiques font partie intégrante de la vie politique mauritanienne. La Mauritanie compte officiellement 28 partis politiques depuis la dissolution par le gouvernement en 2019 de 76 formations politiques sur le fondement d'une loi de 2012, modifiée en 2018, conçue pour limiter le nombre de partis politiques et permettre un financement adéquat à leurs activités électorales suivant leur poids politique. Même après ces dissolutions, la pluralité politique reste garantie. Par ailleurs, les partis politiques en Mauritanie ont tendance à se constituer autour d'accointances tribales, ethniques ou communautaires ne favorisant ainsi pas une grande mixité ethnique et linguistique au sein des formations politiques accentuant ainsi davantage les clivages entre les différentes communautés.
Sections jeunesse des partis politiques	Les sections jeunesse des partis politiques sont importantes et apportent un dynamisme à la vie et à la participation politique en Mauritanie. Les divisions de la société selon des lignes ethniques et communautaires ont traditionnellement façonné les organisations de jeunesse en Mauritanie. Cette situation a eu un

	impact notamment sur l'inclusivité, la légitimité et l'indépendance des organisations de jeunesse, remettant en cause leur capacité à jouer un rôle positif sur la cohésion sociale. Il est important que les jeunes soient impliqués dans la vie politique car il s'agit du futur du pays mais également puisque la population mauritanienne est particulièrement jeune. Ces jeunes peuvent aussi parfois être les relais (auprès d'autres jeunes) de communication de discours populistes énoncés par des hommes et femmes politiques ou par des leaders communautaires et religieux.
Femmes parlementaires	Les femmes parlementaires sont des élues de la République et font partie de la représentation nationale. D'ailleurs, il existe un réseau des femmes parlementaires mauritaniennes (REFPAM) créé en 2015 qui offre en Mauritanie un forum aux femmes parlementaires, ainsi qu'à leurs collègues masculins partageant les mêmes idées. Ce réseau leur permet de se regrouper au-delà des clivages entre les partis pour examiner des questions d'intérêt commun, telles que la violence à l'égard des femmes et les droits des femmes en général.
Conseil National de la jeunesse	Le Haut Conseil de la Jeunesse est une institution qui a pour mission d'émettre des avis à l'attention des autorités exécutives sur toutes les questions relatives à la jeunesse. Il est depuis 2021 en processus de redynamisation de son rôle, de ses prérogatives et de son financement afin de permettre une plus grande participation des jeunes aux débats sur les plans et programmes de développement et ainsi participer à la vie politique du pays.
Femmes	Les femmes sont actives et font de la politique en passant notamment par le biais d'associations et d'organisations de la société civile. La majorité des ONG en Mauritanie sont dirigés par des femmes. Cependant, la participation des femmes mauritaniennes à la vie politique en tant que candidates et électrices reste faible. Les femmes sont dans des situations de vulnérabilité qui entraînent une marginalisation de ce groupe et une absence ou une très faible représentation au sein des espaces de décisions. Cette situation est regrettable car les femmes sont majoritaires en Mauritanie mais n'ont pas les capacités de faire entendre leurs voix et porter elles-mêmes leurs préoccupations au cœur de la vie politique car les conditions politiques, sociales, économiques etc. ne sont pas réunies.
Jeunes (hommes et femmes)	Les jeunes et les femmes sont les principaux acteurs concernés par le manque d'opportunités économiques et de participation citoyenne. Touchés de plein fouet par la raréfaction des ressources et la difficulté accrue d'exercer une activité traditionnelle, les jeunes de la région manquent de moyens d'existence et ne sont pas toujours associés à la prise de décision communautaire. Ces dynamiques créent diverses frustrations. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur à celui des garçons. Leur espace d'action et de décision, voire d'opportunités est ainsi limité. Cette marginalisation, politique et économique, génère des frustrations

	et expose davantage les jeunes à l'exode rural et à la migration, ainsi qu'aux discours populistes de certains entrepreneurs politiques et leaders communautaires et religieux.
CENI	La Commission Électorale Nationale Indépendante est une institution qui joue un rôle important dans la prévention des irrégularités et favorisent la participation populaire aux élections nationales. La CENI prétend à la fois être un moyen d'encourager la participation aux scrutins et un outil légitime de régulation de la compétition politique en Mauritanie.
Réseau des journalistes de lutte de contre les VBG	Ce réseau de journalistes a pour principal objectif de mettre en lumière et de visibiliser auprès de l'opinion publique, par le biais des médias, la problématique des violences basées sur le genre en Mauritanie et sur l'urgente nécessité de légiférer sur ce phénomène afin de lutter contre ce fléau. Cependant la lutte contre les violences basées sur le genre est un sujet sensible et fait l'objet de réticences d'une partie conservatrice de la population qui continue de minimiser et banaliser les comportements violents et discriminants à l'égard des femmes. Ce sujet est particulièrement clivant au sein de la société mauritanienne.
Jeunes (hommes et femmes)	Les jeunes et les femmes sont les principaux acteurs concernés par le manque d'opportunités économiques et de participation citoyenne. Touchés de plein fouet par la raréfaction des ressources et la difficulté accrue d'exercer une activité traditionnelle, les jeunes de la région manquent de moyens d'existence et ne sont pas toujours associés à la prise de décision communautaire. Ces dynamiques créent diverses frustrations. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur à celui des garçons. Leur espace d'action et de décision, voire d'opportunités est ainsi limité. Cette marginalisation, politique et économique, génère des frustrations et expose davantage les jeunes à l'exode rural et à la migration, ainsi qu'aux discours populistes de certains entrepreneurs politiques et leaders communautaires et religieux.

Opportunités

La tenue, en 2023, d'élections régionales, municipales et législatives, suivie d'élections présidentielles en 2024, constitue une opportunité de choix pour un projet dont l'ambition est de prévenir la propagation des discours de haine et renforcer la participation citoyenne.

Au plan démocratique, la constitution du 20 juillet 1991 a jeté les bases d'un régime démocratique pluraliste et établi le multipartisme pour garantir les libertés publiques et individuelles et assurer les droits fondamentaux des citoyens. Par ailleurs, la dernière révision constitutionnelle a permis de renforcer la cohésion sociale en proclamant, dans son préambule, le droit à la différence, la reconnaissance des langues nationales comme langues de communication, la criminalisation de l'esclavage et l'interdiction de la torture et autres peines dégradants et humiliants.

Plus précisément, la montée fulgurante du discours de la haine et la vitesse de son évolution, à travers les réseaux sociaux, la presse écrite et sur la place publique a conduit les pouvoirs publics mauritaniens à renforcer son arsenal juridique afin d'en limiter les impacts et conséquences. En 2016, la Mauritanie adoptait une loi relative à la cybercriminalité. Cette loi punit, notamment, quiconque aura intentionnellement, par le biais d'un système informatique, insulté une personne en raison de son appartenance à un groupe qui se caractérise par la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, ou un groupe de personne qui se distingue par une de ces caractéristiques (article 22). La loi punit également quiconque aura intentionnellement, créé, enregistré, mis à disposition, transmis ou diffusé par le biais d'un système informatique, un message texte, une image, un son ou toute autre forme de représentation audio ou visuelle qui porte atteinte aux valeurs de l'Islam (article 21).

En 2018, le pays se dotait d'une loi portant incrimination de la discrimination, définissant et criminalisant notamment le discours de haine. La loi définit et sanctionne également la promotion du discours religieux provocateur, la provocation, les paroles, les écrits ou images à caractère raciste, les termes racistes, l'incitation à la haine, ainsi que l'incitation à la discrimination. Le 9 novembre 2021, le parlement a adopté une loi criminalisant les critiques et les commentaires désobligeants à l'égard des symboles nationaux du pays. La loi renforce et étend légèrement les lois et décrets précédents en incluant des références spécifiques à l'utilisation des médias numériques (par exemple, les médias sociaux, les messages WhatsApp, les messages vocaux et les photographies).

En matière de consolidation de la démocratie, la loi a promis des garanties à un certain nombre d'aspects importants dont la réaffirmation de l'indépendance de la justice et de la nécessité de procéder à sa réforme, la libéralisation de l'espace audiovisuel avec la création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle (HAPA) et le partage équitable du temps de parole entre les acteurs politiques, l'élection du chef de l'opposition démocratique, la criminalisation des changements anti constitutionnels et des coups d'état militaires, la bonne Gouvernance, la neutralité et le professionnalisation de l'administration. Il est aussi à noter la volonté du gouvernement d'amorcer une politique d'ouverture par rapport à l'opposition politique et la société civile.

Par ailleurs, l'installation, le 7 septembre 2022, par décret présidentiel, d'un Conseil National des Jeunes, organe consultatif pour engager les jeunes et tenir compte de leurs préoccupations dans les politiques et stratégies nationales de développement, de la Stratégie Nationale de la Jeunesse 2020-2024, et de la Stratégie Nationale de l'Emploi (2019-2030), constitue une opportunité en termes d'inclusion des besoins de jeunes en termes de prévention de conflits et de paix comme facteurs de fragilité de la cohésion sociale. Il convient de noter cet égard que les discussions sur le discours de haine qui ont eu lieu dans le pays ont permis de faire progresser l'agenda de la jeunesse, de la paix et de la sécurité (YPS) en Mauritanie, notamment en alimentant la stratégie nationale de la jeunesse susmentionnée.

Dans une déclaration faite en 2021 à Ouaddane, Président de la République a exhorté les administrations et les citoyens à abandonner toutes les formes de pratiques tribalistes, de stratifications et d'exclusion des groupes pour la promotion de l'égalité des tous devant le service public sans distinction de races, de couleur et d'appartenance.

En outre, le plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 sur les Femmes, Paix et Sécurité, une fois validé, constituera une opportunité additionnelle pour promouvoir la participation politique des femmes. Il convient aussi de mentionner l'existence d'une loi sur

quota (20%) pour la participation des femmes au sein des partis politiques ainsi qu'un projet de loi sur les violences faites aux femmes. Ces instruments normatifs une fois appliqués normalement vont constituer des points d'entrée pour l'amélioration de la participation politique des femmes. Il est tout aussi utile de noter que l'action du gouvernement a ciblé la mise en place d'une plateforme de discussions, d'échanges à travers les réseaux de communications et le multimédia comme vecteur de renforcement des capacités de résilience de la jeunesse au phénomène de l'extrémisme violent et des tendances à la radicalisation.

Dans le souci de promouvoir la coexistence pacifique, le gouvernement de Mauritanie, à travers le Commissariat aux Droits de l'homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile (CDHAHRSC), entend mettre en place une stratégie nationale de cohésion sociale. Dans la même lancée, le pays vient de se doter d'une stratégie nationale de professionnalisation des OSC, OCB et mouvements associatifs avec un accent sur les structures communautaires à la base. La mise en œuvre de cette stratégie est placée sous la houlette du CDHAHRSC. Ceci reste une opportunité pour le renforcement de la mise en œuvre des priorités de ces deux stratégies en faveur des mouvements et structures jeunes et de femmes des trois willayas.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹², et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet répond à la priorité nationale visant la promotion de la place des jeunes (filles et garçons) dans la cohésion sociale et la paix et la stabilité. Ceci cadre parfaitement avec le programme du président de la République et le discours de la déclaration de politique générale du Premier Ministre qui met les préoccupations de la jeunesse au centre des politiques publiques. Cela s'aligne avec l'axe d'intervention no 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions, tels qu'indiquée dans la SCAPP, qui est alignée sur les ODD. Il répond aussi à l'effet dans le Descriptif de Programme de pays (DPP) du PNUD no. 1 : les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité. En matière des ODD, le projet contribue à l'attente de l'agenda 2030 des Nations Unies. Il contribue notamment à l'ODD 5 relatif à l'autonomisation des femmes et à leur participation à la vie publique (cible 5.5), à l'ODD 16 relatif à la justice, la paix et les institutions fortes (cibles 16.1, 16.3 et 16.4), à l'ODD 10 sur la réduction des inégalités (cible 10.7).

Le projet est en phase avec les priorités nationales du PBF en Mauritanie, à savoir (i) la Prévention des conflits au moyen du renforcement des capacités des communautés locales, de la société civile et des institutions gouvernementales en matière de prévention, de transformation et de résolution des conflits et (ii) la Coexistence pacifique au moyen de dialogues inclusifs multi-niveaux vers la transformation des structures sociales et institutionnelles portant les germes de la méfiance, de la défiance et du conflit latent que connaît le pays.

¹² Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans l'appui au rôle et efforts plus larges menés sur le plan de la diplomatie préventive et des bons offices par le Représentant spécial du Secrétaire général des nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, en particulier dans le cadre du processus électoral en Mauritanie.

Le projet s'inscrit également dans l'appui déjà mis en place par le PNUD, le HCDH et les partenaires pour compléter les efforts déjà entre pris dans le cadre des projets et programmes et développement au niveau du pays. Il s'agit des projets de prévention et gestion des conflits financés dans le cadre du projet PBF dans d'autres wilayas en l'occurrence à Bassikounou mais aussi les projets financés par le Japon et mis en œuvre par le PNUD comme le projet lutte contre la radicalisation chez les jeunes, le projet prévention des conflits et gestion des frontières, le projet « jeunesse citoyenneté et paix » mis en œuvre par le Ministère de la Culture et de la Jeunesse financé par l'Union Européenne et qui couvre en partie les wilayas du Brakna et du Gorgol et du Trarza, le Programme National de Volontariat et de Développement Durable cofinancé par le FW, le PBF et le Gouvernement Mauritanien et mis en œuvre par le PNUD.

Le programme de renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice vise à améliorer les performances des professionnels du secteur de la justice, l'accès des usagers de la justice, en particulier les couches vulnérables, et enfin, à appuyer les OSC afin qu'elles puissent efficacement accompagner les victimes de violations et vulgariser et sensibiliser la population sur les textes législatifs, règlementaires et les conventions internationales relatives aux droits humains ratifiées par la Mauritanie.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Projet	Donateur et budget	Objectif	Difference et complémentarité
BIT : Promouvoir un modèle de moyens de subsistance durables et de cohésion sociale à Bassikounou Moughataa à travers une formation en construction sur site. (11.2019 - 08.2021)	BPRM: \$ 3,030,830	Moyens de subsistance durables, cohésion sociale, formation professionnelle sur place, emploi des jeunes, construction/réhabilitation d'infrastructures publiques.	Autonomisation des jeunes ; dialogue intercommunautaire et médiation pour la résolution des conflits ; planification territoriale régionale intégrant les besoins spécifiques des jeunes et des femmes ; création d'emplois verts.
BIT : Promouvoir un modèle de moyens de subsistance durables et de cohésion sociale à Bassikounou Moughataa par le biais de programmes de développement économique local (LED) et de formations en construction sur site. (03.2020- 03.2021)	UNHCR: 1,083,319	Sustainable livelihoods, social cohesion, on-site vocational training, youth employment, public infrastructure construction/rehabilitation	
HCR - Renforcer la résilience des populations déplacées par l'instabilité dans le nord du	5.243.000 EUR	Autonomie et coexistence pacifique	

Mali et soutenir la coexistence pacifique entre les communautés (2018-2021). Cela inclut, mais n'est pas limité à : - Étude sur la chaîne de valeur et analyse territoriale ; - Évaluation de l'impact des réfugiés sur la communauté d'accueil ; - Campagnes et activités de sensibilisation sur la coexistence pacifique dans la ville de Bassikounou ; - Amélioration de la coexistence pacifique par des projets de développement pour la communauté d'accueil ; - Développement d'activités génératrices de revenus pour les réfugiés. Formation professionnelle ('Chantier Ecole')	European Union Emergency Trust Fund for Africa		
HCR - OIM Consolidation de la paix à travers l'engagement des femmes et des jeunes et le renforcement des capacités des communautés dans les zones frontalières de Hodh Chargui. (09.2020 -03.2022)	1,500,000 USD	Coexistence pacifique; cohésion sociale	Ces interventions seront complétées par le projet proposé. Elles ouvrent la voie à des projets et des dynamiques intercommunautaires. Le projet actuel s'appuiera sur les leçons apprises et les principaux défis pour maximiser son impact. Une attention particulière sera accordée à la zone d'intervention afin d'éviter les chevauchements.
FAO – OIM Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritania-Malienne (Mauritania)	1,550,000 USD	Coexistence pacifique, cohésion sociale, résilience population agro pastorale ; transhumance.	Les enseignements tirés des activités de structuration et de formation des communautés pour une meilleure prévention des conflits, de résilience et d'amélioration d'accès aux ressources naturelles contribueront à nourrir le projet. En particulier, de liens seront établis et les apprentissages des activités de formations des membres des comités villageois à la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au partage des terres ainsi que

			des divers ateliers de travail avec les comités villageois.
HCR – GIZ Renforcement des capacités pour une inclusion socio-économique renforcée des réfugiés, des demandeurs d'asile et des membres vulnérables des communautés d'accueil en Mauritanie (01.2021 - 08.2023)	BMZ 8,200,000 EUR	Coexistence pacifique ; cohésion sociale ; inclusion économique ; protection sociale ; moyens de subsistance/environnement	Liens afin d'assurer l'ancrage institutionnel du projet proposé dans une logique d'inclusion et capitalisation sur les acquis. L'analyse des chaînes de valeurs vertes en cours de développement dans le cadre de ce projet fournira également des pistes pour le développement de projets conjoints verts promouvant le vivre ensemble et le travail conjoint afin de préserver la paix
AfDB - Projet d'appui en faveur des pays membres du g5 sahel pour la lutte contre la pandémie à coronavirus (covid-19)		Appui réponse Covid-19 (EPI, vaccination, structures sanitaires) ; appuis socio-économiques aux entrepreneurs (refugiés et communautés hôtes) ; résilience population agro pastorale.	Capitalisation sur l'appui aux acteurs dont les activités ont un impact sur l'environnement (exploitants agricoles, éleveurs nomades).

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif primordial du projet est de créer les conditions pour une cohésion sociale et participation citoyenne renforcées, notamment dans la perspective de la tenue des prochains cycles électoraux. Il vise en particulier à promouvoir la mise en place de cadres de dialogue et de concertations inclusifs pour la prévention des conflits, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement de la confiance entre les communautés et l'Etat. Il vise également à prévenir les discours de haine sur les réseaux sociaux et autres médias, et promouvoir la participation des femmes et de jeunes dans les wilayas du Trarza, du Gorgol et du Brakna.

La stratégie de mise en œuvre du projet sera fondée sur une approche multisectorielle et communautaire, s'attaquant aux problèmes de consolidation de la paix et de renforcement de la cohésion sociale avec un accent particulier sur le rôle des jeunes et les femmes comme acteurs cocréateurs de solutions d'une part et acteurs actifs dans la mise en œuvre du projet pour la consolidation de la paix et la stabilité. L'accent sera mis sur la recherche d'une complémentarité et d'une synergie d'action avec d'autres initiatives (voir le tableau ci-dessus pour les initiatives existantes) en cours dans les domaines d'intervention ciblés à tous les stades de la mise en œuvre des projets, avec une participation accrue des institutions publiques pour assurer une appropriation. Le PNUD et le HCDH assureront également la coordination avec

les institutions des Nations Unies présentes sur le terrain et en particulier l'UNICEF, le PAM, le HCR et BIT pour veiller à ce que les activités soient mises en œuvre selon une approche cohérente et inclusive. Le PNUD et le HCDH travailleront également étroitement avec l'UNESCO, qui dispose d'une expérience avérée en matière de renforcement des capacités des médias dans un contexte électoral. L'équipe de gestion du projet mettra en œuvre les activités en coordination constante avec les autorités gouvernementales qui participeront à tous les processus décisionnels afin d'accroître l'appropriation et de renforcer les mesures de durabilité.

Les activités destinées aux communautés et aux institutions locales se dérouleront également selon le calendrier susmentionné, car les deux composantes nécessiteront des réunions régulières pour assurer une planification, une mise en œuvre et une coopération cohérente entre les différentes entités concernées. Les critères de sélection des bénéficiaires suivront les éléments énumérés ci-dessus et le nombre exact de bénéficiaires sera déterminé après l'évaluation initiale des besoins.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Théorie du changement :

SI des mécanismes sont mis en place permettant aux jeunes, les femmes et les leaders communautaires issus des wilayas cibles de participer de manière effective aux efforts de prévention des conflits dans leurs communautés et aux jeunes et les femmes des wilayas cibles de voir leur participation renforcée dans les processus politiques futurs.

SI les capacités nationales de prévention et de lutte contre le discours de haine sont renforcées et que les jeunes, les femmes, les leaders communautaires issus des wilayas cibles, ainsi que les influenceurs et les acteurs politiques, sont appuyés pour mieux contribuer à la réduction de l'influence des discours inflammatoires et de haine et que dans le même temps les médias et des organes de régulation des médias sont outillés pour déconstruire les messages de haine, et promouvoir une gestion objective de l'information et un environnement politique inclusif et pacifique

ALORS les conditions seront réunies pour minimiser les facteurs de divisions et de tensions sociales et apaiser de manière durable les discours de haine et notamment au sein des foyers de tensions récurrentes dont le Gorgol, le Brakna et le Trarza.

PARCE QUE les mécanismes mis en place auront permis aux jeunes et femmes au sein des wilayas cibles de participer de manière plus effective dans les efforts de prévention de conflit

et les processus politiques et partant, d'être mieux outillés pour devenir des acteurs de changement en soutien à la consolidation de la paix.

PARCE QUE Les jeunes, les femmes, les leaders communautaires, les influenceurs et les acteurs politiques au sein des wilayas cibles disposeront de compétences et des outils appropriés pour repérer et contrer les discours de haine et les mécanismes de manipulation, et les médias et des organes de régulation des médias sont outillés pour déconstruire les messages de haine, et promouvoir une gestion objective de l'information et un environnement politique inclusif et pacifique

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Résultat 1 : D'ici la fin du projet, des mécanismes permettant aux jeunes (filles et garçons), aux femmes et des leaders communautaires issus des wilayas cibles de participer activement à la prévention des conflits dans leurs communautés et dans les processus politiques futurs sont fonctionnels

Ce résultat a pour objectif de créer les conditions pour une cohésion sociale et participation citoyenne renforcées dans les zones d'intervention. Les deux produits sont complémentaires. Le premier produit tend à promouvoir la participation citoyenne des femmes et des jeunes, tandis que le second produit vise à promouvoir la mise en place de cadre de dialogue et de concertations inclusifs pour la prévention des conflits, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement de la confiance entre les communautés et l'Etat.

Produit 1.1 Les jeunes et les femmes au sein des wilayas cibles sont sensibilisés sur leur participation effective aux processus politiques futurs.

Activité 1.1.1 *Sensibilisation des femmes et des filles à la participation politique et leur inclusion dans des postes électifs et de prise de décision.*

Activité 1.1.2. *Organisation de rencontres d'échanges et de partenariat entre les réseaux des centres d'écoutes dans les wilayas d'interventions sur la citoyenneté et la participation des jeunes dans les instances de prise de décisions*

Activité 1.1.3 : *Accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations des concertations nationales pour la participation des jeunes dans la vie politique et la cohésion sociale*

Produit 1.2 Les jeunes leaders y compris ceux des partis politiques, initient et/ou participent aux fora de dialogue et d'échange sur la paix, la solidarité et la prévention des conflits avec les institutions étatiques, les partis politiques, les forces de sécurité intérieure et les communautés pour prévenir et réduire les conflits

***Activité 1.2.1** Renforcement des Centres d'Ecoutes des jeunes au niveau de Kaédi, Rosso et Aleg pour la promotion des droits humains, de la paix et la cohésion sociale entre les jeunes.*

***Activité 1.2.2** Mise en place d'un réseau de jeunes champions de la paix au niveau des wilayas sur la citoyenneté et le rôle de la jeunesse dans prévention et résolution des conflits*

***Activité 1.2.3** Organisation de dialogues communautaires entre les jeunes leaders, les leaders religieux et traditionnels, les institutions étatiques, les partis politiques, les forces de sécurité intérieure et les communautés en vue de consolider la paix et la cohésion sociale*

***Activité 1.2.4** Formations des leaders communautaires et les guides religieux sur la consolidation de la paix et les droits humains, et la place des jeunes et des femmes dans les efforts de consolidation de la paix*

***Activité 1.2.5** : Appui à la mise en place et au renforcement des Mouslihs dans les zones de tension pour la résolution des conflits et la cohésion sociale pour une justice de proximité*

. .

***Activité 1.2.6** : Mise en place d'un cadre de concertation par wilaya pour donner aux jeunes l'opportunité de participer activement dans la consolidation de la paix sociale, la promotion des droits humains et la prévention et résolution des conflits.*

***Activité 1.2.7** : Mise en place d'une radio pour la sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble des jeunes dans les zones non couvertes par les émissions de la radio nationale dans la wilaya du Brakna*

Résultat 2 : D'ici la fin du projet, une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les discours de haine est disponible et mise en œuvre tandis que des mécanismes sont mis en place permettant aux acteurs de la société civile dont les jeunes (filles et garçons), les femmes et les leaders communautaires issus des wilayas cibles, les influenceurs et les acteurs politiques de devenir des acteurs de changement œuvrant à la réduction de l'influence des discours inflammatoires et de haine et aux organes médias et des organes de régulation de jouer un rôle positif dans la déconstruction des messages de haine, une gestion objective de l'information et un environnement politique inclusif et pacifique

Ce résultat a pour objectif de créer les conditions pour assoir un environnement propice à l'expression de messages de paix et la déconstruction des messages inflammatoires et de haine, notamment dans la perspective des scrutins futurs. Trois produits sont inclus dans ce résultat. Le premier produit vise à faire un état des lieux du discours de haine et soutenir la mise en place d'une stratégie nationale de prévention et lutte contre le discours de haine. Le second produit vise à prévenir les discours de haine sur les réseaux sociaux par le renforcement du rôle positif des femmes, des jeunes, des influenceurs et des acteurs politiques dans la dissémination de messages de paix tandis que le second produit vise le renforcement des capacités nationales de gouvernance de régulation des médias dans le domaine des discours de haine.

Produit 2.1 Une stratégie nationale de prévention et lutte contre les discours de haine est mise en place aux termes d'une consultation nationale inclusive sur les causes profondes du discours de haine

Activité 2.1.1 *Conduire un état des lieux actualisé de l'état du discours de haine en Mauritanie*

Activité 2.1.2 *Organiser un atelier national inclusif de restitution des recommandations majeures de l'étude, en vue de la validation d'une stratégie nationale de prévention et lutte contre le discours de haine, en partenariat avec les universités, centre de recherche, médias sociaux et la société civile.*

Produit 2.2 : Les jeunes, les femmes, les influenceurs sur les réseaux sociaux, les acteurs politiques et les leaders communautaires au sein des wilayas cibles disposent de compétences et des outils requis pour repérer et contrer les discours de haine et les mécanismes de manipulation.

Activité 2.2.1 *Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et de formation au profit des organisations des jeunes sur l'identification des discours haineux au niveau des wilayas cibles et la déconstruction des discours de haine et la promotion des droits humains pour apaiser le climat social.*

Activité 2.2.2 *Formation et mise en place d'un réseau de bloggeurs et bloggeuses et influenceuses et influenceurs, y compris les partis politiques, pour contrer les messages de haines et les fakes news et promouvoir le partage de la bonne information pour un climat apaisé*

Activité 2.2.3 *Sensibilisation des jeunes filles et garçons sur la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles dans le cadre des discours de haine*

Activité 2.2.4 *Mise en place d'un réseau d'alerte précoce des discours de haine composé de jeunes et de femmes (60% du personnel de surveillance local est composé de femmes et de jeunes) visant à prévenir et réduire les discours de haine sur les médias sociaux, au travers de la collecte des données auprès des communautés locales et des médias sociaux.*

Produit 2.3 : Les capacités nationales en matière de gouvernance des médias et des organes de régulation sont renforcées pour déconstruire les messages haineux et promouvoir la coexistence pacifique.

Activité.2.3.1. *Sensibiliser les responsables des médias, des plateformes d'échanges sur les réseaux sociaux et les leaders de jeunesse sur leur rôle effectif dans la gestion objective de l'information et la déconstruction des clichés et des discours discriminatoires envers les femmes candidates dans les médias.*

Activité 2.3.3 *Atelier de plaidoyer auprès des organes de régulation des médias et d'autres acteurs y compris les acteurs politiques et parlementaires sur la promotion de messages de paix.*

Activité 2.3.4. *Développement de modules de formation et organisation de séances de formation et de sensibilisation des acteurs des médias sur la participation, la citoyenneté, les droits humains et la lutte contre les discours haineux. Cette activité inclut un partenariat avec l'ENAJM et HAPA.*

Activité 2.3.5. *Soutien à HAPA pour le développement d'un plan d'action national sur la gouvernance des réseaux sociaux et la lutte contre les messages haineux. Cette activité inclut l'appui au renforcement de la charte de bonne conduite pour l'engagement des organes de la presse y compris la radio et la TV pour la diffusion des débats inclusifs sur la prévention des conflits et la culture citoyenne inclusive ; renforcer la surveillance et l'analyse des tendances de discours de haine ; éduquer et lutter contre les discours de haine ; intensifier les actions et les partenariats pour lutter contre les discours de haine*

Activité 2.3.6. *Soutien à HAPA pour la mise en place d'un programme de formation des journalistes et responsables d'organes de presses sur la détection et la gestion des messages d'extrémisme violent et de radicalisation.*

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Zones géographiques proposées

L'intervention aura lieu dans les régions du Gorgol, Brakna et Trarza. Le choix de ces régions se justifie par le fait que ces régions comptent une forte population de jeunes et de femmes et que le potentiel de conflit y est très présent. Il s'agit en effet de trois régions régulièrement affectées par des foyers récurrents de tensions autour de griefs politiques et économiques. De plus, les régions du Gorgol et du Brakna ont souvent été le théâtre d'intempéries naturelles (inondation, irrégularité pluviale, enclavement) et leur proximité avec le Mali dont l'impact se fait surtout ressentir sur les femmes et les jeunes (filles et garçons).

Nous procéderons à l'affinement du ciblage géographique pour respecter le principe de ne pas nuire et nous assurer une entière collaboration des autorités notamment les conseils régionaux des trois wilayas et les autorités locales (communes). Les trois régions abritent les principales composantes ethniques de la Mauritanie (Peulhs, Soninkés et Maures), ce qui leur confère le caractère multiculturel qui est un critère fondamental dans le ciblage d'interventions du type visées par le projet.

Bénéficiaires du projet (ventilées par sexe et par âge).

a) Bénéficiaires directs

Environ 1500 femmes de 15 -55 ans et 1 500 jeunes de 15-35 ans dont 750 jeunes filles bénéficieront directement des différents types d'interventions du projet.

Jeunes (filles et garçons) : La sélection de 1500 jeunes (750 jeunes et 750 garçons) se fera au travers de nos différents partenaires actifs sur le terrain, qui ont un ancrage et une légitimité locales importantes, les associations de jeunes déjà actives dans la zone ainsi que les agences des Nations Unies qui travaillent déjà pour former des jeunes dans la zone. Ces jeunes auront entre 15 et 35 ans. Cette tranche d'âge prend en effet en compte les jeunes confrontés à des

difficultés d'intégration dans les sphères économiques et politiques. Les jeunes garçons et filles seront issus de l'ensemble des communautés de la région.

Femmes : La sélection de 1500 femmes se fera au travers de nos différents partenaires actifs sur le terrain, qui ont un ancrage et une légitimité locales importantes, les associations et coopératives de femmes, déjà actives dans la zone ainsi que les agences des Nations Unies qui travaillent déjà pour former les femmes dans la zone. Les femmes identifiées auront plus de 18 ans (jusqu'à 55 ans). Le projet ciblera les femmes cheffes de familles, particulières vulnérables à la marginalisation économique et sociale. L'accent sera placé sur l'identification de femmes vulnérables, notamment des femmes issues des communes rurales transfrontalières.

Le projet visera également directement les influenceurs et bloggeurs sur les réseaux sociaux, les leaders politiques et parlementaires, en ce compris les membres jeunes (filles et garçons) des organisations de jeunesse des partis politiques. L'identification des jeunes acteurs politiques se fera par le biais du Réseau des jeunes et le Réseau des femmes parlementaires (REFPAM).

b) Bénéficiaires indirects du projet

Enfin les bénéficiaires indirects concerneront l'ensemble des personnes indirectement touchées par les actions de consolidation de la paix entreprises durant ce projet. Ces bénéficiaires indirects comprennent les habitants des villes et villages environnants sensibilisés aux actions de prévention et de gestion de conflits. En particulier, les interventions du projet profiteront à des bénéficiaires indirects qui dépendent des bénéficiaires directs que sont les femmes et des jeunes (personnes âgées ou dépendantes, la famille proche et étendue laquelle peut être dispersée dans toute la région).

La sélection de l'ensemble de ces bénéficiaires, y compris des bénéficiaires indirects qui bénéficieront notamment des campagnes de sensibilisation, se fera en fonction du principe du « Ne pas nuire » (« Do no Harm »). En ce sens, nous veillerons à ce que la sélection des bénéficiaires soit effectuée de manière transparente et en respect du contexte historique, culturel et politique local.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation: PNUD	800 000 USD	PBF Divers	Couverture nationale	12	1

Partenaires d'exécution : OSC					
Organisation bénéficiaire : PNUD		PBF Divers	Couverture nationale	46	
Partenaires d'exécution : OSC					
1.ADICOR	200 000 USD				
2.Save the Children	30 000 USD				
3. Société de Biogaz	150 000 USD				
Organisation bénéficiaire : HCDH	2 000 000 USD	UE, NU et Divers	Couverture nationale	32	
Partenaires d'exécution : 1.CNDH	500 000 USD	UE ; Coopération étrangère ; gvt mauritanien	Nationale	23	
2.AMDH	200 000 USD	Coopération, UE, Gvt américain ; Agences NU	Nationale	17	
	100 000 USD	OIM			
3.COMITES VILLAGEOIS	100 000 USD	DIVERS PARTENAIRE S	Nationale	26	
4.RESEAUX DE FEMMES PARLEMENTA IRES	100 000 USD		Nationale	14	
5. CONSEIL REGIONAUX	100 000 USD	Divers partenaires			
6.RESEAUX DE JEUNES	500 000 USD	Divers partenaires	Nationale	35	
	50 000 USD		Nationale	35	
7. ONDFF		Gouvernement ; divers partenaires	Nationale	15	

8. LEADERS RELIGIEUX		Divers partenaires	Nationale	15	
Partenaires d'exécution :					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le présent projet sera mis en œuvre par le PNUD et le HCDH, avec le PNUD qui assure le lead et la coordination du projet. En effet une collaboration fructueuse existe entre le PNUD et le gouvernement sur les questions environnementales et de prévention des conflits. Le PNUD assurera ainsi la coordination globale et le rapportage du projet et recrutera ainsi en son sein le/la coordinateur/trice du projet. En plus une bonne collaboration existe en le HCDH et le gouvernement ce qui facilitera la mise en œuvre globale du projet.

Le projet fera partie du portfolio PBF et rentrera dans le cadre du comité de pilotage, il sera mis en œuvre en coordination étroite avec le Secrétariat Technique PBF dans le pays. Un comité technique pour le projet sera mis sur pieds pour veiller aux réunions régulières de coordination, la planification, la gestion des problèmes, les interactions conjointes avec la contrepartie nationale, avec les bénéficiaires, etc. Ce comité technique rendra régulièrement compte au Comité de pilotage national mis sur pied pour suivre et coordonner les projets de consolidation de la paix.

A cela s'ajoutera la supervision stratégique du comité de pilotage du PBF créée en septembre 2021, qui permettra de garantir la cohérence du projet avec les orientations du PBF en matière de consolidation de la paix. En accord avec ses termes de référence, le comité contribuera à assurer le lien avec les principaux Partenaires Techniques et Financiers actifs en matière de consolidation de la paix en Mauritanie afin d'assurer un effet catalytique des interventions. Le comité participera au suivi du projet afin de s'assurer de sa contribution programmatique au renforcement du processus de la consolidation de la paix. Les rapports d'avancement semestriel seront également soumis au comité de pilotage.

Une Unité de gestion du Projet sera créée et basée au sein de l'Agence de coordination (PNUD). Elle sera constituée d'un/une coordonnateur/trice spécialiste en cohésion sociale et infrastructures locales de paix (plein temps), d'une spécialiste en genre (plein temps), de deux

agents de mobilisation communautaire (plein temps), et d'un/e spécialiste en structuration de la jeunesse (Moitié temps), d'un/e assistant/e administratif/ve et financier. Cette équipe sera appuyée par les équipes techniques respectives du PNUD et du HCDH. Les aspects de communication et de suivi-évaluation seront gérés par les collègues en charge de ces questions au sein des agences récipiendaires. L'évaluation externe se fera à la fin du projet.

En ce qui concerne le HCDH l'unité de gestion du projet sera constituée d'un/une coordonnateur NOC (plein temps), d'un assistant de projet G6, d'un assistant admin et financier (plein temps), et d'un spécialiste de suivi évaluation NOB (Plein temps), d'un chargé de communication NOB (plein temps). Cette équipe basée à Sélibaby sera appuyée par les équipes techniques du HCDH à Nouakchott, les ressources techniques et logistiques nécessaires sont indiquées dans le budget.

L'Expert/e en genre sera principalement responsable de la formation de l'équipe de gestion du projet sur l'intégration du genre et l'équité, la finalisation d'outils de planification stratégique et opérationnelle intégrant le genre, et la facilitation des interventions d'ensemble du projet afin d'optimiser l'impact des interventions sur les femmes qui sont les principales bénéficiaires du projet.

- c) La coordination du projet va assurer du respect de la vision de l'intervention, la clarté des objectifs, les responsabilités des partenaires et la transparence inclusive. La gestion de projet se concentrera sur les résultats définis conjointement. Entre autres la coordination aura pour objectif l'introduction et le respect des flux d'informations qui garantissent une mise à jour et un engagement constant des partenaires. Compte tenu du contexte sensible et difficile du projet, les informations seront essentielles pour assurer la sécurité de tous les acteurs. Une revue semestrielle participative du projet sera un baromètre pour apprécier le niveau d'appropriation et de succès de l'intervention.

Partenaires d'exécution (ONG/OSC, organismes publics)

Le traitement de la question de la fragilité implique un ensemble d'acteurs de divers ordres institutionnels, communautaires, socioprofessionnels, organisations de la société civile, organisations de jeunes ainsi que la partenaire au développement intervenant dans la zone du projet. Il s'agit des acteurs ayant des capacités en matière de paix et de consolidation de la cohésion sociale pour contenir les déviations des jeunes. Les partenaires ayant répondu aux exigences de la microévolution avec faible risque pourront bénéficier d'avance de fonds pour la réalisation des activités à confier en fonction de leur avantage comparatif.

Au plan institutionnel : Divers acteurs - en complémentarité avec les autorités - s'intéressent à la question de la cohésion sociale et la cohabitation pacifique. Dans ce cadre, les acteurs suivants seront engagés, savoir :

DENOMINATION	ROLE
Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	A travers les démembrements administratifs de proximité tels que la Région, le département, les communes qui sont des acteurs administrations et de sécuritaires il permet le rapprochement des populations des jeunes avec les acteurs locaux. Ceci constitue une opportunité pour les jeunes d'être impliqué dans les affaires publiques comme des agents de changements et forces de mobilisation. Les capacités des

	autorités régionales et communales avaient été renforcés en matière de prévention et gestion des conflits dans les projets et programmes mis en œuvre par le HCDH et le PNUD au cours des dernières années, ces acteurs pourront être engagés pour l'encadrement et la formation et sensibilisation des jeunes sur les questions de paix et stabilité. Par ailleurs, le renforcement des capacités des autorités administratives, judiciaires, communales et sécuritaires que le HCDH a organisé courant ces 2 dernières années viendront consolider cet acquis.
Le ministère de la Justice :	Son intervention sera de faire connaître les lois et les droits en termes d'accès à la Justice ainsi que le développement des services de justice de proximité pour alléger les coûts de justice aux groupes vulnérables. Un dialogue entre les acteurs judiciaires et parajudiciaires avec les groupes des jeunes seraient une opportunité pour un rapprochement positif de la justice des jeunes
La Commission Electorale nationale Indépendante (CENI)	Son rôle sera de faire la sensibilisation des acteurs politiques sur les élections apaisées et inclusives pour prévenir les conflits électoraux et sensibiliser sur l'implication des jeunes dans les sphères de décision électives à travers l'engagement des jeunes dans les campagnes de sensibilisation mais aussi être sensibilisés sur les processus électoraux et les messages positifs pour la prévention des conflits électoraux
Ministère de l'action Sociale (MASEF)	Son intervention sera la sensibilisation et la promotion des droits des femmes à la participation et la lutte contre les violences faites aux femmes. Le rôle des femmes dans l'encadrement et le suivi des comportements des jeunes est important au niveau familial mais aussi le développement de la culture de la paix et la cohésion sociale chez les jeunes du même quartier ;
Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports :	Il va intervenir pour l'encadrement des associations de jeunes sur les questions de la citoyenneté et la cohésion sociale. Les organisations des jeunes seront encadrées par le département et mobiliser autour des questions de la cohésion sociale et l'utilisation positive des réseaux sociaux dans l'expression des sentiments et la communication
Ministère du Numérique et la modernisation de l'Administration :	Ce ministère va être sollicité pour assurer des formations sur la cybercriminalité et l'usage positif des réseaux sociaux seront organisées au profit des jeunes dans les différentes wilayas ainsi que la formation des jeunes formateurs dans ces domaines ;
Le Conseil National de la Jeunesse :	Il sera sollicité pour fédérer les organisations des jeunes et appuyer la mobilisation et la formation des jeunes sur les questions de la prévention et gestion des conflits. Il dispose d'un réseau de formateurs et d'antennes régionales.
L'observatoire National des droits de la femme et de la fille (ONDFF) :	Une collaboration avec cette structure sera faite pour la sensibilisation et la promotion des droits des femmes à la participation et la lutte contre les violences faites aux femmes surtout en milieu rural.

Au démarrage du projet, les deux agences PNUD et HCDH et les partenaires d'exécution se mettront ensemble pour :

- Harmoniser la compréhension du projet, son objectif et ses résultats attendus ainsi que les responsabilités respectives ;
- Harmoniser les critères de ciblage des bénéficiaires ;
- Définir des objectifs de performance respectifs, le suivi et la fréquence des suivis, de même que les outils de planification (plan de travail opérationnel notamment) ;
- Définir le cadre de gestion et de suivi du projet (organigramme et processus de remontée des informations et de reporting) ; ainsi que
- La gestion des connaissances et le mécanisme de pérennisation.

- d) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Risque lié à la présence d'un grand nombre de ministères impliqués	Moyenne	Dans sa stratégie d'engagement, le SNU s'appuiera sur le rôle de coordination du ministère des affaires économiques, chef de file en matière de consolidation de la paix
Au cours des prochaines échéances électorales pendant lesquelles les tensions sociales et politiques augmentent généralement beaucoup, les risques de violence peuvent être plus élevés.	Moyenne	Elevé Le SNU et d'autres partenaires continuent de plaider auprès des acteurs pour que le processus électoral soit inclusif et apaisé. Choix éclairés des zones de mise en œuvre basé sur les briefings de sécurité.
L'engagement et la coopération inadéquats du gouvernement et des OSC/OBC, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leurs rôles et honorer leurs obligations.	Moyenne	Moyen Poursuivre la sensibilisation au projet des équipes gouvernementales et de la société civile impliquées dans la mise en œuvre du présent projet.
La survenue d'une nouvelle variante de COVID qui entraînerait une contamination de masse des populations aura	Moyenne	Elevé Travailler à la prévention de la COVID : renforcer la prévention, la vaccination, et la sensibilisation.

évidemment un impact négatif sur la mise en œuvre de ce projet.		
Les moyens de subsistance et la situation socioéconomique des populations pauvres et persistantes demeurent des sources critiques de conflits et de tensions et doivent être traités de manière holistique, dans le cadre des interventions normatives de promotion de la paix, notamment en vue du respect des droits humains.	Elevé	Elevé Les partenaires du projet des Nations Unies travailleront activement avec la communauté du développement pour encourager le financement adéquat de projets de renforcement socioéconomique pour mitiger ces risques. Toutes les actions/activités chercheront à réduire les tensions existantes ou potentielles entre les acteurs et les communautés.

- e) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Conformément aux lignes directrices du PBF et aux notes d'orientation internes (de toutes les agences de mise en œuvre), des outils spécifiques de suivi et d'évaluation seront utilisés tout au long du projet, tels que des visites de suivi régulières incluant des homologues gouvernementaux, des tableaux de suivi utilisant des indicateurs intelligents, de vastes consultations avec les bénéficiaires, les jeunes, les hommes et les femmes des réunions de coordination régulières et une évaluation finale. Les rapports semestriels et annuels pour rendre compte de l'évolution du projet et de sa performance aussi bien que les changements observés, les contraintes identifiées et les solutions apportées ainsi que les leçons apprises seront produits. Aussi, avec l'appui du secrétariat PBF en Mauritanie, l'agence chef de file, en étroite consultation avec le HCDH, consolidera un rapport technique et financier périodique conformément aux directives du PBF. Chacune des agences partenaires (PNUD/HCDH) va soumettre son plan de travail et rapport annuels au MPTFO.

Dans le souci de redevabilité envers les parties prenantes, il sera mis en place un mécanisme régulier de communication sur l'évolution du projet à travers les canaux de communication appropriés.

Le PNUD et HCDH, agences récipiendaires, chacune en ce qui le concerne, va assurer le suivi des opérations (budget, achats, contrats...) à travers son personnel existant ou à recruter selon le besoin. En ce qui concerne l'expertise S&E en charge du programme (cohérence technique, institutionnelle, réglementaire, ODD, cadre coopération pour le développement durable du

SNU...), des équipes de terrain seront basés dans les wilayas interviendront aussi avec les partenaires de mise en œuvre locale dans le suivi, surtout en termes de missions de terrain.

Les Unités S&E des agences fourniront un soutien dans la forme des missions d'évaluation ainsi que de la collecte et de l'analyse des données dans divers domaines, dont les impacts sur la consolidation de la paix des interventions, l'autonomisation des femmes, etc. sous forme de soutien à distance (rédaction de questionnaires, de sondages, méthodologies etc.) et éventuellement sous forme de missions d'évaluation sur le terrain. Les données seront collectées sur le terrain par les spécialistes en suivi-évaluation de chaque agence, traités et analysés selon des périodicités définies et analysés par chaque agence. Chaque agence assurera le contrôle de la qualité des données de terrain et fournira des rapports au PNUD qui assurera à son tour, le rôle de contrôle et de la compilation des données pour produire un rapport commun des actions.

Des outils comme le tableau de bord de suivi du plan de travail, le tableau de bord de suivi de la performance des indicateurs, les outils de collecte des données sur les indicateurs de performances (KPI) seront élaborés et disponible.

Plusieurs types de suivi seront réalisés à savoir :

i) le suivi de l'exécution (suivi du processus) lequel portera sur l'état d'avancement et de réalisation des activités des différentes composantes prévues dans le PTA, d'identifier les écarts dans la mise en œuvre afin d'apporter des actions correctives. Le suivi se fera mensuellement, trimestriellement et semestriellement ;

ii) le suivi de la performance, qui permettra de collecter des informations sur les progrès réalisés au niveau des indicateurs de performances des résultats contenus dans le plan ou la matrice de suivi-évaluation. Les indicateurs de produits et de résultats feront l'objet de mesure régulière et de mise à jour afin d'évaluer les progrès réalisés y compris les écarts ;

iii) le suivi des bénéficiaires pour prendre en compte leurs degrés de satisfaction des interventions et apporter éventuellement les mesures correctives.

iv) le suivi des risques pour le contexte et les risques liés à la mise en œuvre des résultats afin d'apporter les mesures de mitigations prévues,

v) le suivi financier permettra de comparer et d'analyser les dépenses, et d'identifier si possible les écarts entre les dépenses prévues et celles réalisées.

En ce qui concerne l'évaluation, deux enquêtes de perception (initiale et finale) seront conduites pour, d'une part, renseigner les indicateurs de base (baseline) et d'autre part mesurer l'évolution des indicateurs et des changements opérés. Des enquêtes de perception seront menées auprès des communautés locales et des autorités locales au moins à trois reprises à différentes périodes de la mise en œuvre du projet, y compris au début, afin d'établir des données de base pour les indicateurs. Le personnel des agences de mise en œuvre administrera les enquêtes par le biais de plateformes appropriées (ex. : discussions de groupe). Une évaluation finale indépendante sera menée à la fin du projet pour analyser l'atteinte des résultats et ressortir les leçons apprises. En outre, l'enquête finale (si nécessaire) et l'évaluation finale seront menées conformément aux critères de l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE) et du Comité d'aide au développement (CAD), comme l'exigent les lignes directrices révisées du projet PBA de 2018.

Le suivi-évaluation sera basé sur l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR) en suivant les performances à tous les niveaux de la chaîne des résultats (produits et résultats). Les missions conjointes de suivi de terrain seront menées pour constater l'évolution des activités ainsi que les collectes de données régulières pour renseigner les indicateurs de produits et de résultats.

Les procédures de suivi-évaluation se seront mise en place et exécutées conformément aux guidelines du PBF.

- f) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Comme indiqué précédemment, les objectifs du projet sont alignés sur les priorités nationales de la Mauritanie, telles que définies dans sa stratégie de développement.

Une approche participative, par le biais de larges consultations, sera adoptée afin de s'assurer que toutes les parties prenantes jouent un rôle actif dans la mise en œuvre du projet et sont équipées des connaissances/outils pour continuer des initiatives commencées au cours du projet. En outre, la participation des communautés au processus décisionnel et leur résilience acquise tout au long de la mise en œuvre du projet seront essentielles pour maintenir les mécanismes de coordination en place.

Des représentants des partenaires techniques et financiers, du gouvernement et de la société civile feront partie des instances telles que les comités directeurs, les organes de décision, de coordination et de mise en œuvre. Ces approches devraient permettre de maintenir le dialogue intercommunautaire pour la consolidation de la paix, la sécurité, la prévention des conflits et le règlement pacifique des conflits, et renforcer les capacités des mécanismes locaux pour assurer la continuité des projets dans les différentes zones concernées. Le projet se concentrera principalement sur des réunions et des initiatives au niveau local qui pourront être facilement reproduites après la fin du projet avec des coûts limités pour les parties concernées.

Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités auront un impact à long terme et consolideront la structure des mécanismes mis en place ainsi que les relations positives entre les autorités et les populations. Les bénéficiaires s'approprient les enjeux et les objectifs du projet et maintiendront ses impacts grâce aux structures existantes renforcées ou mise sur pied pendant le projet après le désengagement des partenaires. Ce projet permettra notamment de promouvoir et redynamiser les relations, le dialogue et la coopération entre les autorités, au niveau central et local, et les populations des zones cibles, notamment au travers des cadres de concertation régionaux prévus dans le résultat 1, qui ont vocation à devenir des mécanismes pérennes au-delà même du projet.

Il sera également demandé aux autorités gouvernementales de mettre en place des mesures spécifiques pour bien entretenir les équipements acquis, ainsi que d'institutionnaliser les mécanismes de prévention aux niveaux national et local. En outre, les agences partenaires s'emploieront à sensibiliser les autres donateurs internationaux à l'importance de continuer à mobiliser des fonds pour ce sujet très sensible lié à la cohésion sociale et les enjeux reliés à la gestion humaine, équitable des ressources naturelles. Les donateurs internationaux seront informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet par le biais des bulletins d'information des agences.

Les supports aux activités économiques et à l'organisation des producteurs et des cellules communautaires privilégieront les activités qui pourront assurer un autofinancement le plus tôt possible, et les actions des PTF devraient contribuer surtout à la mise à l'échelle.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Le budget du Résultat. 1 est à hauteur de 500.000 USD avec 40% (200.000 US.\$) dédié aux OSC-OCB et 80% au genre. Quant au budget du Résultat. 2, il est à hauteur de 450.000 USD avec 40% (180.000 US.\$) dédié aux OSC-OCB et 80% au genre ; le budget du Résultat.3 est à hauteur de 430.000 USD avec 40% (172.000 US.\$) dédié aux OSC-OCB et 100% au genre ; le Résultat 4 à hauteur de 400.000 USD avec 40% (160.000) dédié aux OSC-OCB et 100% de genre. Suivi & évaluation : Cette rubrique est de 20 000USD avec 40% dédié aux OSC (8000US.\$) et (et 100% au genre. Ce budget implique des appuis au renforcement des capacités des partenaires des OSC-OCB en matière de suivi-évaluation ainsi que la production d'outils et supports de suivi. Communication visibilité : Cette rubrique est de 10 000US.\$ avec 4000US.\$ soit 40% dédié aux outils de communication pour les OSC-OCB.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquent les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en

œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question			Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	En cours de finalisation
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?			
7. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
8. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		
9. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations et les bénéficiaires du projet ?	X		
10. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires de ces allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question			Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?			
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : D'ici la fin du projet, des mécanismes permettant aux jeunes (filles et garçons), femmes et leaders communautaires issus des wilayas cibles de participer activement à la prévention des conflits dans leurs communautés et dans les processus politiques futurs sont fonctionnels (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) : ODD 5		Indicateur 1a : Proportion de jeunes et de femmes jeunes sensibilisés sur la participation citoyenne dans le cadre du projet. Niveau de référence : à déterminer Cible : 3.000 (1.500 femmes et 1.500 jeunes)	Rapports de formation et enquête	
		Indicateur 1b : Statut du cadre de concertation régional inclusif : il est constitué et identifie clairement les structures responsables et impliquées dans sa gestion Niveau de référence : 0 Cible: 1	Arrêté de création Rapports de suivi	Mise en place du cadre de concertation Utilisation dudit cadre Suivi de cette utilisation
		Indicateur 1c : Pourcentage de la population des communautés cible rapportant un accroissement de la promotion de la culture de prévention et résolution des conflits, désagrégué par sexe/âge/groupe Niveau de référence : A déterminer Cible: Au moins 70% au niveau global	Enquête d'opinion indiquant au sein de population cible	Enquête après activités du projet
	Produit 1.1 Les jeunes et les femmes au sein des wilayas cibles sont sensibilisés sur leur participation effective aux processus politiques futurs.			

	Ce produit sera réalisé à travers les activités suivantes : Activité 1.1.1 Sensibilisation des femmes et des filles à la participation politique et leur inclusion dans des postes électifs et de prise de décision. Activité 1.1.2. Organisation de rencontres d'échanges et de partenariat entre les réseaux des centres d'écoutes dans les wilayas d'interventions sur la citoyenneté et la participation des jeunes dans les instances de prise de décisions Activité 1.1.3 : Accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations des concertations nationales pour la participation des jeunes dans la vie politique et la cohésion sociale	Indicateur 1.1.1 : Nombre de femmes et de filles sensibilisées à la participation politique et surtout leur inclusion à des postes électifs et de prise de décision Niveau de référence : A déterminer Cible : 3.000	Rapports d'activités Liste de présence Rapports d'activités Visites de suivi	
		Indicateur 1.1.2 : Nombre de partenariats conclus avec les réseaux des Centres d'Ecoute dans les wilayas d'interventions sur la citoyenneté et la participation des jeunes dans les instances de prise de décisions Niveau de référence : A déterminer Cible : 3 (un par wilaya)	Rapports d'activités Visites de suivi	
		Indicateur 1.1.3 : Nombre de jeunes accompagnés dans la mise en œuvre des recommandations des concertations nationales pour la participation des jeunes dans la vie politique et la cohésion sociale Niveau de référence : A déterminer Cible : 1.500 (750 jeunes filles)	Rapports d'activités Visites de suivi	

	Produit 1.2 Les jeunes leaders y compris ceux des partis politiques, initient et/ou participent aux fora de dialogue et d'échange sur la paix, la solidarité et la prévention des conflits avec les institutions étatiques, les partis politiques, les forces de sécurité intérieure (FSI) et les communautés pour prévenir et réduire les conflits Ce produit sera réalisé à travers les activités suivantes : Activité 1.2.1 Renforcement des Centres d'Écoutes des jeunes au niveau de Kaédi, Rosso et Aleg pour la promotion des droits humains, de la paix et la cohésion sociale entre les jeunes. Activité 1.2.2 Mise en place d'un réseau de jeunes champions de la paix au niveau des wilayas sur la citoyenneté et le rôle de la jeunesse dans prévention et résolution des conflits. Activité 1.2.3 Organisation de dialogues communautaires entre les jeunes leaders, les leaders religieux et traditionnels, les institutions étatiques, les partis politiques, les forces de sécurité intérieure et les communautés en vue de consolider la paix et la cohésion sociale Activité 1.2.4 Formations des leaders communautaires et les guides religieux sur la consolidation de la paix et les droits humains, et la place des jeunes et des femmes dans les efforts de consolidation de la paix, dans une logique d'échange intergénérationnel. Activité 1.2.4. Formations des leaders	Indicateur 1.2.1 : Nombre de jeunes (filles/Garçons) ayant bénéficiés des services des centres d'écoutes renforcés pour la promotion des droits humains, de la paix et la cohésion sociale entre jeunes. Niveau de référence : A déterminer Cible : 500 jeunes dont au moins 30% de femmes	Rapports d'état des lieux	
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de réseau de jeunes champions de la paix mis en place et fonctionnel au niveau des wilayas sur la citoyenneté et le rôle de la jeunesse dans prévention et résolution des conflits Niveau de référence : A déterminer Cible : 1	Rapports d'activités Visites de suivi	
		Indicateur 1.2.3 : Nombre de dialogues communautaires organisés entre les jeunes leaders, les institutions étatiques, les partis politiques, les forces de sécurité intérieure et les communautés en vue de consolider la paix et la cohésion sociale Niveau de référence : A déterminer Cible : 12	Rapports d'activité Visites de suivi	
		Indicateur 1.2.4 : Nombre de leaders communautaires et guides religieux ayant une meilleure connaissance des processus de consolidation de la paix, désagréé par sexe et par groupe Niveau de référence : A déterminer	Enquête d'opinion indiquant au sein de population cible	

	Activité 1.2.4 Formations des leaders communautaires et les guides religieux sur la consolidation de la paix et les droits humains, et la place des jeunes et des femmes dans les efforts de consolidation de la paix	Cible : 50		
	Activité 1.2.5. Appui à la mise en place et au renforcement des Mouslihs dans les zones de tension pour la résolution des conflits et la cohésion sociale pour une justice de proximité	Indicateur 1.2.5 : Nombre de mouslihs mis en place et renforcés dans les zones de tension pour la résolution des conflits et la cohésion sociale pour une justice de proximité. Niveau de référence : A déterminer Cible : 60	Rapports d'activités Visites de suivi	
		Indicateur 1.2.6 : Des cadres de concertation par wilaya pour donner aux jeunes l'opportunité de participer activement dans la consolidation de la paix sociale, la promotion des droits humains et la prévention et résolution des conflits sont mis en place et fonctionnels Niveau de référence : 0 Cible : 3 (un cadre par wilaya)	Rapports d'activités Visites de suivi	
	Activité 1.2.6 Mise en place d'un cadre de concertation par wilaya pour donner aux jeunes l'opportunité de participer activement dans la consolidation de la paix sociale, la promotion des droits humains et la prévention et résolution des conflits. Activité 1.2.7 Mise en place d'une radio pour la sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble des jeunes dans les zones non couvertes par les émissions de la radio nationale dans la wilaya du Brakna	Indicateur 1.2.7 : Nombre d'émissions de sensibilisation des jeunes sur la prévention des violences électorales et la cohésion sociale produites et diffusées par la radio mis en place au niveau du Brakna Niveau de référence : 0 Cible : 10	Rapports d'activités Listes de présence Visites de suivi	
Résultat. 2 : D'ici la fin du projet, une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les discours de haine est disponible et mise en œuvre tandis que des mécanismes sont mis en place permettant aux jeunes (filles et garçons), femmes, leaders communautaires issus des wilayas cibles, ainsi que influenceurs et les acteurs		Indicateur 2 a : nombre de jeunes/femmes sensibilisés pour détecter/déconstruire les discours de haine Niveau de référence : 0 Cible : au moins 500	Rapports d'activités Visites de suivi	
		Indicateur 2 b : Nombre de bloggeurs et bloggeuses et influenceuses et influenceurs	Rapports d'activités Listes de présence	

politiques de devenir des acteurs de changement œuvrant à la réduction de l'influence des discours inflammatoires et de haine et aux organes médias et des organes de régulation de jouer un rôle positif dans la déconstruction des messages de haine, une gestion objective de l'information et un environnement politique inclusif et pacifique (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) : ODD 16 sur la Justice et la Paix (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) Garantir la liberté d'expression et la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes indépendants et des opposants politiques, en mettant en place un mécanisme indépendant visant à assurer la mise en œuvre du décret d'application de la loi pour la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, de 2017 (Canada)		identifiés, formés et mis en réseau pour contrer les messages de haines et les fake news Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 100		
		Indicateur 2 c : Nombre de modules de formation et de sensibilisation des acteurs des médias sur la participation citoyenneté et la lutte contre les discours haineux développé. Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 5	Minutes/rapports des sessions de formation	
	Produit 2.1 Une stratégie nationale de prévention et lutte contre les discours de haine est mise en place aux termes d'une consultation nationale inclusive sur les causes profondes du discours de haine Activité 2.1.1 Conduire un état des lieux actualisé de l'état du discours de haine en Mauritanie Activité 2.1.2 Organiser un atelier national inclusif de restitution des recommandations majeures de l'étude, en vue de la validation d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les discours de haine, en partenariat avec les universités, centres de recherche, médias sociaux et la société civile.		Indicateur 2.1.1 : Etude de l'état du discours de haine est disponible Niveau de référence : 0 Cible :	Rapports d'activités Listes des participants PV (y compris en ligne)
		Indicateur 2.1.2 : Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre les discours de haine est validée et mise en place Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapports d'activités Documents sur la stratégie (en ligne)	
	Produit 2.2 : Les jeunes, les femmes, les influenceurs sur les réseaux sociaux, les acteurs politiques et les leaders communautaires au sein des wilayas cibles disposent de compétences et des outils requis pour repérer et contrer les discours de haine et les mécanismes de manipulation. Liste des activités relevant du produit :			

	Activité 2.2.1 Organisation de sessions d'information, de sensibilisation et de formation au profit des organisations des jeunes sur l'identification des discours haineux au niveau des wilayas cibles et la déconstruction des discours de haine et la promotion des droits humains pour apaiser le climat social.	Indicateur 2.2.1 : Nombre de jeunes leaders (hommes et femmes) formés en matière de gestion des conflits, de prévention des violences électorales et de leadership Niveau de référence : 0 Cible : 500 jeunes dont au moins 30% de femmes	Rapport d'activité Liste de présence	
	Activité 2.2.2 Formation et mise en place d'un réseau de bloggeurs et bloggeuses et influenceuses et influenceurs, y compris les partis politiques, sur la spécificité à contrer les messages de haines et les fakes news ainsi que le partage de la bonne information pour un climat électoral apaisé	Indicateur 2.2.2 : Nombre de bloggeurs et bloggeuses et influenceuses et influenceurs identifiés, formés et mis en réseau pour contrer les messages de haines et les fakes news ainsi que le partage de la bonne information pour un climat électoral apaisé Niveau de référence : A déterminer Cible : 100 bloggeurs/influenceurs dont au moins 30% de femmes	Rapport d'activité Visite de suivi	
	Activité 2.2.3 Sensibilisation des jeunes filles et garçons sur la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles dans le cadre des discours de haine	Indicateur 2.2.3 : Nombre de jeunes filles et garçons touchés à travers des sensibilisations de proximité sur la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles dans le cadre des discours de haine Niveau de référence : A déterminer Cible : 500 jeunes dont au moins 30% de femmes	Rapport d'activité Visite de suivi	
	Activité 2.2.4 Mise en place d'un réseau d'alerte précoce des discours de haine composé de jeunes et de femmes (60% du personnel de surveillance			

	local est composé de femmes et de jeunes) visant à prévenir et réduire les discours de haine sur les médias sociaux, au travers de la collecte des données auprès des communautés locales et des médias sociaux.	Indicateur 2.2.4 : Mise en place du réseau d'alerte Précoce des discours de haine Niveau de référence : 0 Cible :	Rapport d'activité Visite de suivi	
	Produit 2.3 : Les capacités nationales en matière de l gouvernance des médias et des organes de régulation sont renforcées pour déconstruire les messages haineux et promouvoir la coexistence pacifique. Liste des activités relevant du produit : Activité 2.3.1 : Sensibiliser les responsables des médias, des plateformes d'échanges sur les réseaux sociaux et les leaders de jeunesse sur leur rôle effectif dans la gestion objective de l'information et la déconstruction des clichés et des discours discriminatoires envers les femmes candidates dans les médias.	Indicateur 2.3.1 : Nombre de responsables des médias, des plateformes d'échanges sur les réseaux sociaux et les leaders de jeunesse sur leur rôle effectif dans la gestion objective de l'information et qui s'engagent dans la déconstruction des clichés et des discours discriminatoires envers les femmes candidates dans les médias Niveau de référence : A déterminer Cible : 1	Rapports d'activité	
	Activité 2.3.3 Atelier de plaidoyer auprès des organes de régulation des médias et d'autres acteurs y compris les acteurs politiques et les parlementaires sur la promotion de messages de paix.	Indicateur 2.3.3 : Communiqué final de l'atelier de plaidoyer sur la promotion de messages de paix signé par les responsables des organes de régulation des médias et d'autres acteurs y compris les parlementaires. Niveau de référence : 0 Cible : 1	Minutes/rapports des sessions de formation	
	Activité 2.3.4 Développement de modules de formation et organisation de séances de formation et de sensibilisation des acteurs des médias sur la participation, la citoyenneté, les droits humains et la lutte contre les discours haineux. Cette activité inclut	Indicateur 2.3.4 : Nombre de modules de formation et de sensibilisation des acteurs des médias sur la participation citoyenneté et la lutte contre les discours haineux développé. Nombre d'acteurs de médias formés à travers ces modules Niveau de référence : 0	Minutes/rapports des sessions de formation	

	un partenariat avec l'ENAJM et HAPA.	Cible : 5		
	Activité 2.3.5 Soutien à HAPA pour le développement d'un plan d'action national sur la gouvernance des réseaux sociaux et la lutte contre les messages haineux. Cette activité inclut l'appui au renforcement de la charte de bonne conduite pour l'engagement des organes de la presse y compris la radio et la TV pour la diffusion des débats inclusifs sur la prévention des conflits et la culture citoyenne inclusive ; renforcer la surveillance et l'analyse des tendances de discours de haine ; éduquer et lutter contre les discours de haine ; intensifier les actions et les partenariats pour lutter contre les discours de haine	Indicateur 2.3.5 : Un plan d'action national sur la gouvernance des réseaux sociaux et la lutte contre les messages haineux est rédigé et approuvé Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapports d'activité Documents de partenariat signés	
	Activité 2.3.6 Soutien à HAPA pour la mise en place d'un programme de formation des journalistes et responsables d'organes de presses sur la détection et la gestion des messages d'extrémisme violent et de radicalisation.	Indicateur 2.3.6 : Nombre de journalistes et responsables d'organes de presses formés sur la détection et la gestion des messages d'extrémisme violent et de radicalisation grâce au soutien apporté à HAPA Niveau de référence : A déterminer Cible : 50	Rapport d'activité Liste de présence	